

Orientations budgétaires

2020

Budget Principal



EDITION 27/02/20

Les principales mesures de la loi de finances pour 2020.

Deuxième volet de la réforme de la fiscalité locale, la loi officialise la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages, à partir de 2023.

Revalorisation forfaitaire des bases de TH pour 2020, +0.9% pour les bases de TH des résidences principales et de 1.2% (soit le coefficient de l'IPCH constaté entre novembre 2018 et novembre 2019), pour la taxe foncière et la TH des résidences secondaires

le bloc communal perd son pouvoir de taux et d'abattement sur la taxe d'habitation pour 2020. Ainsi, les taux de TH 2020 et les niveaux d'abattement sont figés à ceux de 2019.

transfert de la part départementale du taux de la taxe sur le foncier bâti aux communes à compter de 2021. le principe du transfert de la fraction départementale du taux de foncier bâti ne permet pas de compenser à l'euro près, la perte du produit TH. Par conséquent, un coefficient correcteur sera également mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation.

Les principales mesures de la loi de finances pour 2020. (suite)

Pour Hendaye un coefficient correcteur de 0.958534 sera appliqué sur le transfert de Foncier bâti (le produit de foncier bâti transféré du Département étant supérieur au produit de taxe d'habitation supprimée).

Les autres impacts de la suppression de la TH :

- Un nécessaire ajustement des règles de lien entre les taux.
- Une dé-corrélation des taxes annexes de la TH (taxe GEMAPI, taxe spéciale d'équipement).
- Une correction des bases nettes de foncier bâti à partir de 2022.
- Des critères financiers largement impactés. La suppression de la TH aura également de larges conséquences sur les données et indicateurs financiers (potentiels fiscal et financier notamment) participant au calcul des dotations verticales (dotation forfaitaire, DSU, DSR et DNP) et des dotations horizontales (FPIC et FSRIF).

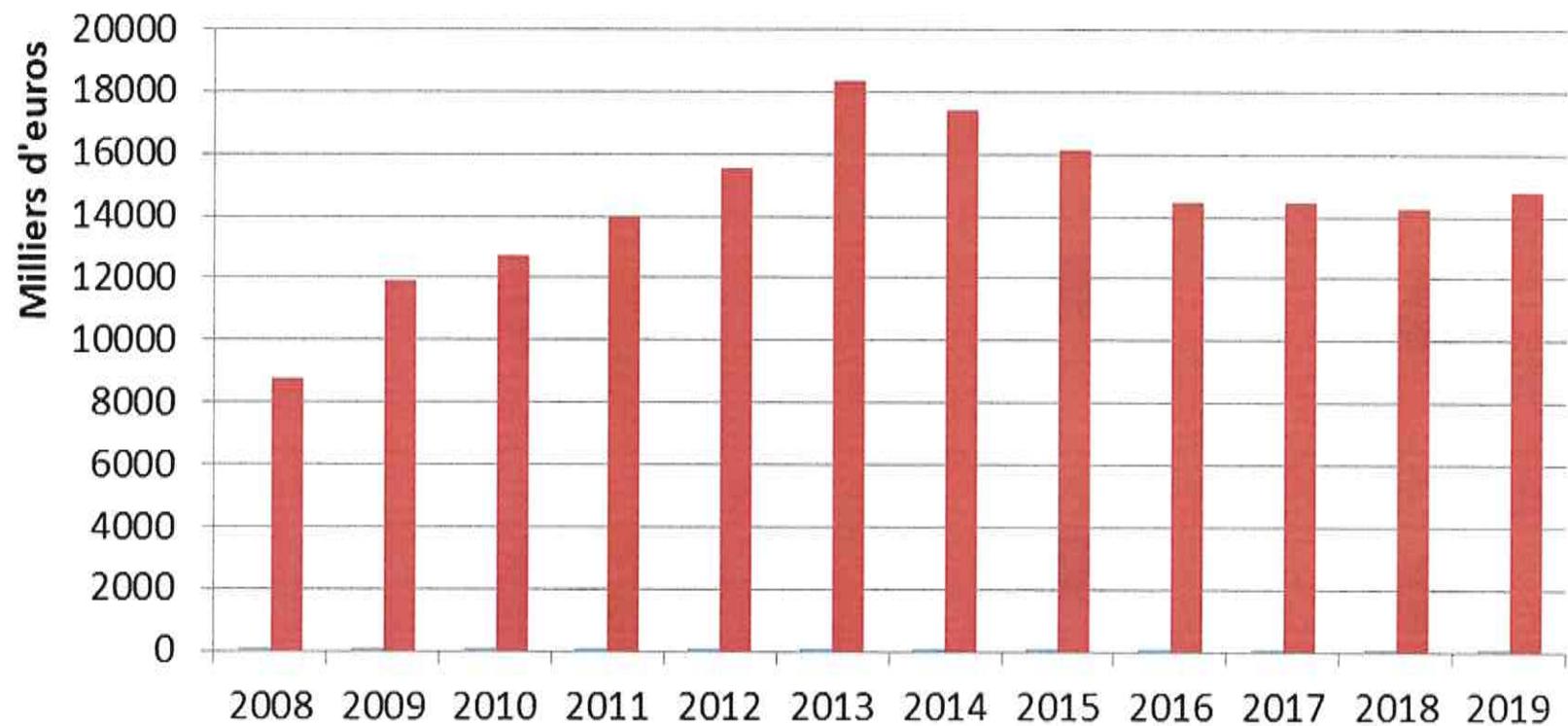
- 1 - DONNÉES GÉNÉRALES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	24 119	23 469	24 226	23 810	22 695	22 384	23 764
- Dépenses réelles de fonctionnement	20 973	20 677	21 300	21 042	19 606	19 683	19 450
= Epargne brute	2 552	2 792	2 925	2 768	3 089	2 700	4 295
- Amortissement du capital	1 370	2 464	2 569	1 640	1 688	1 762	1 813
= Epargne nette	1 181	328	356	1 128	1 401	939	2 482
- Résultat exceptionnel	667	794	596	381	609	- 48	844
= Epargne nette (hors résultats exceptionnels)	514	- 466	-240	747	792	987	1 657

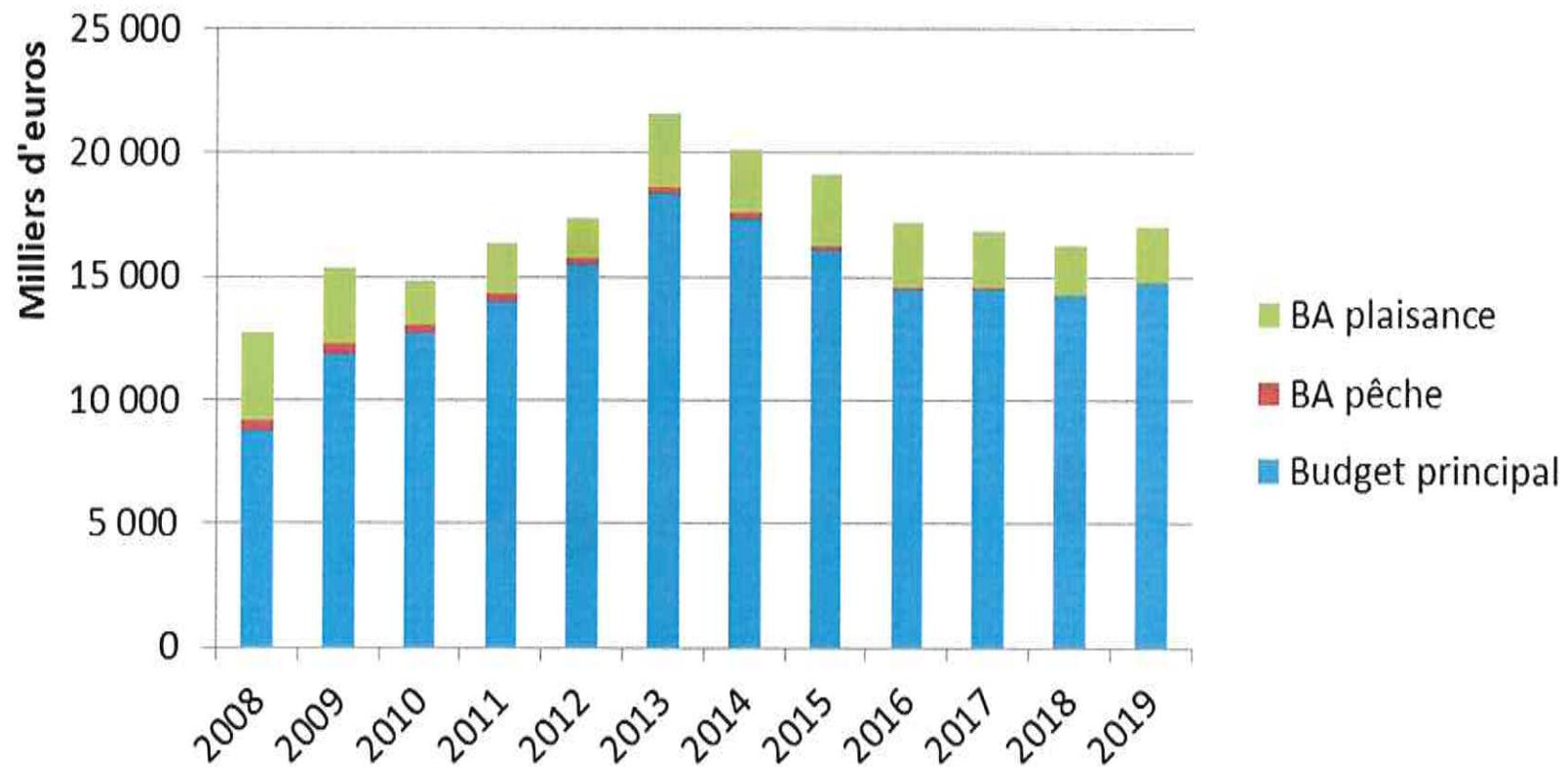
- 1 - DONNÉES GÉNÉRALES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	20 973	20 677	21 300	21 042	19 606	19 683	19 450
Charges à caractère général	6 197	5 643	5 916	5 574	4 383	4 590	4 687
Charges de personnel	10 223	10 427	10 801	10 844	10 600	10 416	10 611
Atténuation de produits	334	351	307	418	416	437	519
Autres charges de gestion courante	3 627	3 749	3 792	3 776	3 812	3 901	3 344
Intérêts de la dette (avec ICNE)	444	489	458	414	321	294	272
Charges exceptionnelles	112	18	23	16	22	45	17
Provisions					52		

Encours de la dette budget principal 2008-2019



Encours de la dette consolidée 2008-2019



Objectif 2020 : poursuivre le désendettement en gardant un bon ratio de désendettement

- L'endettement du budget principal

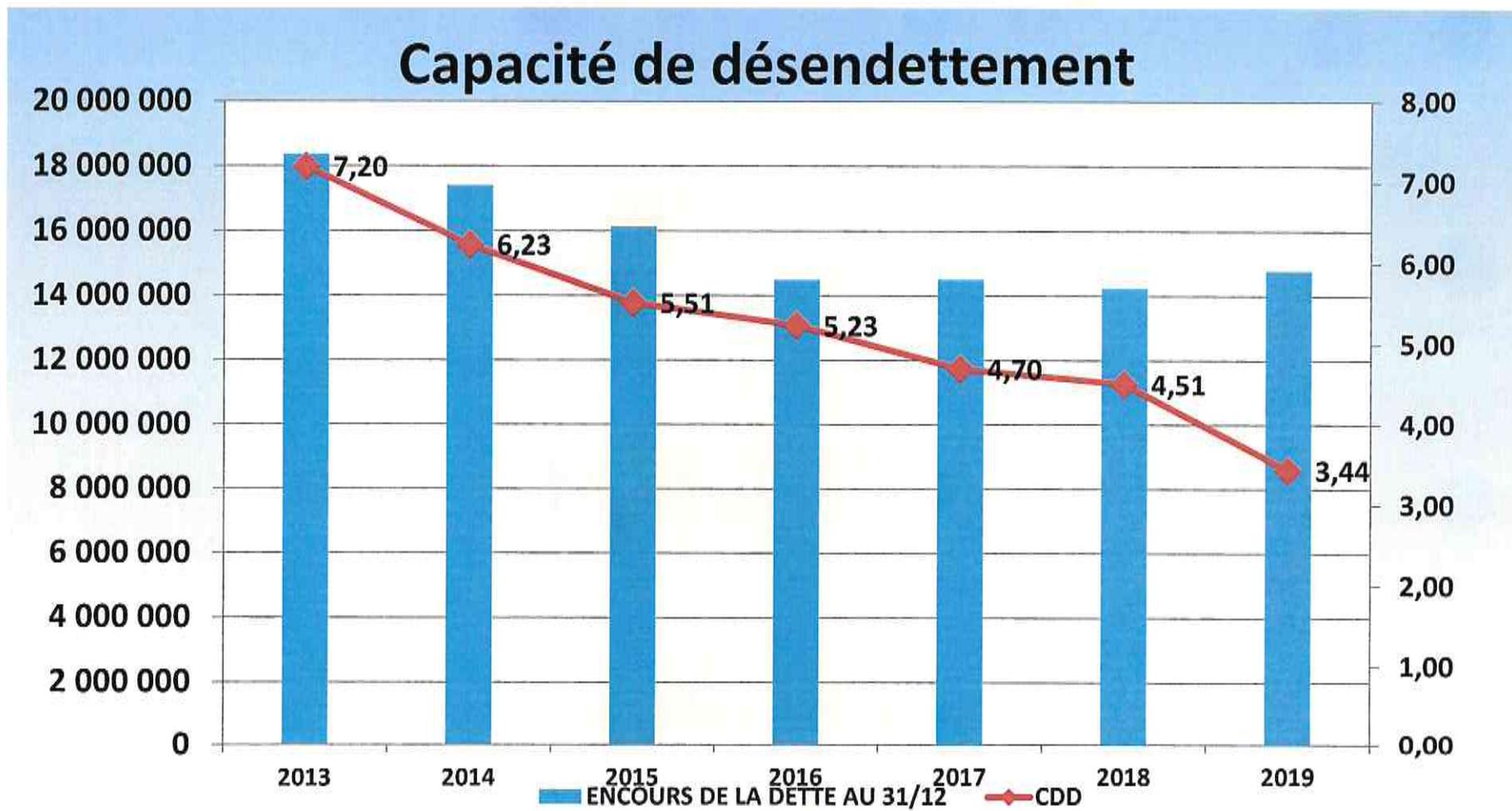
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 31 décembre	18 362 246	17 397 923	16 128 608	14 487 968	14 500 412	14 239 236	14 775 710
Ratio de Désendettement	7,2 ans	6,2 ans	5,5 ans	5,2 ans	4,9 ans	4,52 ans	3,44 ans
Emprunt	4 200 000	1 500 000	1 300 000	509 337	1 700 000	1 500 000	2 350 000

- 3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

Encours de dette budget principal et budgets annexes dette consolidée

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget Principal	18 362 246	17 397 923	16 128 608	14 487 968	14 500 412	14 239 236	14 775 710
Budget Port de Plaisance	2 985 254	2 593 167	2 824 490	2 624 614	2 298 594	1 973 434	2 276 393
Budget Port de Pêche	228 136	193 741	157 971	120 771	82 082	41 846	0
TOTAL	21 575 636	20 184 831	19 111 069	17 233 353	16 881 088	16 254 516	17 052 103

Ratio de désendettement



Objectif 2020 : maintenir un haut niveau d'épargne pour financer les investissements futurs

Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de Fonctionnement	24 119 270	23 468 940	24 226 004	23 810 744	22 694 917	22 842 749	23 764 661
Epargne de gestion	2 995 660	3 256 478	3 353 492	3 160 584	3 271 402	3 444 228	4 858 069
Epargne brute	2 551 646	2 791 854	2 925 550	2 767 886	2 937 533	3 149 532	4 295 616
Taux d'épargne brute (en %)	10,85%	11,90 %	12,08 %	11,62 %	13,61 %	13,79 %	18,08 %
Epargne nette	1 181 639	327 531	356 224	1 127 248	1 400 813	1 397 476	2 482 090

- ✓ **assurer un service public de qualité,**
- ✓ **garantir les équilibres financiers avec une épargne nette positive**
- ✓ **maintenir des marges de manœuvre sur le mandat à venir**
- ✓ **financer des investissements structurants pour la commune en limitant le recours à l'emprunt**
- ✓ **Ne pas augmenter la fiscalité (stabilité des taux),**
- ✓ **Maintenir une politique tarifaire différenciée selon les revenus.**

Les recettes de fonctionnement

	CHAPITRE	MONTANT
013	Atténuation de charges	45 000 €
70	Produit des services et du domaine	2 751 000 €
73	Impôts taxes et versements assimilés	16 191 000 €
74	Dotations et participations	2 820 000 €
75	Autres produits de gestion courante	450 000 €
77	Produits exceptionnels	750 000 €
	TOTAL	23 007 000 €

Les charges de fonctionnement

	CHAPITRE	MONTANT
011	Charges à caractère général	5 000 000 €
012	Charges de personnel	10 986 000 €
014	Atténuations de produits	720 000 €
65	Subventions et participations	3 326 500 €
66	Charges financières	252 000 €
67	Charges exceptionnelles	20 000 €
022	Dépenses imprévues	95 500 €
	TOTAL	20 400 000 €

Les charges de fonctionnement

Les dépenses de personnel et assimilés sont prévues à hauteur de 10 986 000 soit en hausse de 2%

Les charges de fonctionnement (chapitre 011) sont estimées avant arbitrage à 5 000 000 soit une hausse de 6,6% intégrant notamment les transferts de compétence depuis l'agglomération.

Les principales subventions (compte 65) prennent en compte notamment 1 000 000 € pour le CCAS

335 000 € pour Hendaye tourisme et commerce

285 000 € pour la régie des fêtes

98 500 € pour le groupement du personnel

169 626 € pour le centre social Denentzat

Le remboursement de la dette intègre les opérations en portage par l'EPFL pour Legarraalde

- LES OBJECTIFS POUR 2020

Les principales opérations identifiées en investissement avec un objectif de travaux et d'équipement de 5 M€ par an

OPÉRATIONS	EXERCICES			
	2020	2021	2022	2023
ASL SOKOBURU	150 000			
RÉNOVATION DES HALLES	2 000 000			
BOULEVARD DE LA MER	400 000			
PASSERELLE CANETA		700 000		
RENOVATION ARCHITECTURALE & URBAINE	400 000	400 000		
PROGRAMME ACCESSIBILITÉ PMR	200 000	170 000		
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	700 000	700 000	700 000	700 000
ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX INFORMATIQUE	150 000	150 000	150 000	150 000
PROGRAMME GROS ENTRETIEN BÂTIMENTS	100 000	100 000	100 000	100 000
RÉFECTION D'AVALOIRS (RÉSEAU PLUVIAL)	25 000	25 000	25 000	25 000
TOTAL partiel	4 125 000	2 245 000	975 000	975 000

Facteurs et orientations 2020 ayant un impact sur la masse salariale

Le taux d'augmentation des charges du personnel pour le BP 2020 est de 2.01% par rapport au BP 2019.

Même si la commune d'Hendaye a pour objectif de maintenir sa masse salariale, les différentes évolutions réglementaires ont un impact sur cette dernière :

La loi de finances pour 2020 prévoit l'application de la 3ème phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales.

Evolution des différentes cotisations dont le taux accident de travail

Evolution du SMIC

Evolution des carrières : avancement échelon et avancement de grade

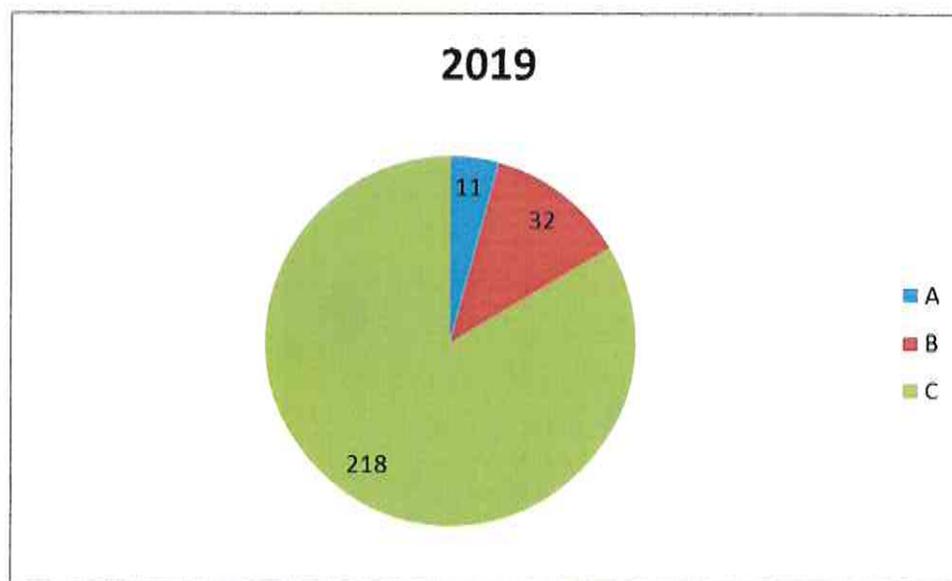
La mise en place du RIFSEEP devrait permettre la mise en place d'une politique managériale rénovée et apporter une reconnaissance salariale.

En vue de limiter la précarisation, la collectivité a mis en place un plan de stagiairisation des contractuels sur une période de 3 ans de 2019 à 2021.

- LES OBJECTIFS POUR 2020

EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE AU 31/12/2019

STATUTS	FONCTIONNAIRES				CONTRACTUELS S/EMPLOI PERMANENT				TOTAL			TOTAL GÉNÉRAL	
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C		
CATEGORIES													285
2019	11	32	218	261	0	0	24	24	11	32	242		



- LES OBJECTIFS POUR 2020

EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT PAR SEXE ET CATÉGORIES AU 31/12/2019

STATUTS	FONCTIONNAIRES				CONTRACTUELS S/EMPLOI PERMANENT				TOTAL				TOTAL GÉNÉRAL
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	
FEMMES	7	13	112	132	0	0	16	16	7	13	128	148	285
HOMMES	4	19	106	129	0	0	8	8	4	19	114	137	

EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS PARTIEL ET A TEMPS NON COMPLET AU 31/12/2019

STATUTS	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS S/EMPLOI PERMANENT		TOTAL
Temps partiel autorisé		22		0	22
Temps partiel de droit		2		0	2
temps non complet		22		15	37

BUDGETS ANNEXES



*PORT de
PLAISANCE*

PORT de PÊCHE

*PARCS de
STATIONNEMENT*

*Régie FÊTES et
ANIMATIONS*

PORT de PLAISANCE



Le résultat de clôture du CA s'élève à 1 164 397 €

La section d'exploitation ne souffre d'aucune remarque particulière. Tel qu'évoqué dans la note de présentation du compte administratif 2019, le solde à transférer au budget principal, au titre des affermage antérieurs dus s'élève à 1 181 587 €.

Compte tenu du dossier désensablement et de son coût induit, Il serait souhaitable que cette dépense soit soldée rapidement tout en respectant l'équilibre financier du budget. Trois exercices semblent être une option raisonnable.

Les dépenses d'équipement et de travaux sont estimées à concurrence de 692 000 € dont :

-Remplacement de la station de carburant	250 000 €
-Mise en conformité de la darse, de l'aire attenante	100 000 €
-Divers travaux sur réseaux secs, éclairage public, bureaux	120 000 €
-Assistance à maîtrise d'ouvrage dossier dragage	25 000 €

*PORT de
PLAISANCE*

PORT de PÊCHE

*PARCS de
STATIONNEMENT*

*Régie FÊTES et
ANIMATIONS*

PORT de PÊCHE



A l'issue du CA 2019, le résultats de clôture est de **952 229.92 €**

Parmi les investissements envisagés en 2020, les principaux sont :

de grosses réparations sur le roulèv	88 000 €
l'installation de barrières automatique	72 000 €
le remplacement de défenses quai sud	68 000 €
le ravalement des chais (16 au 34)	40 000 €
le ravalement du comptoir maritime	30 000 €
accès et parking quai de la Floride	80 000 €
Etanchéité et protection des bétons de l'estacade	187 200 €

*PORT de
PLAISANCE*

PORT de PÊCHE

*PARCS de
STATIONNEMENT*

*Régie FÊTES et
ANIMATIONS*

*Régie FÊTES et
ANIMATIONS et parc de stationnement*



Concernant le budget de la Régie des Fêtes, la subvention communale sera proposée pour un montant de **285 000 €**.

Le budget Parc de stationnement devra intégrer des régularisations d'amortissement et de reprises de subventions dont l'analyse est en cours d'instruction entre les services municipaux et ceux de la D.D.F.I.P.